



SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION PLÉNIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2023

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

MOBILITÉS

Le Département adopte son plan vélo 2024 - 2034

2 DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Ajustements budgétaires



LE DÉPARTEMENT

ADOPTE SON PLAN VÉLO 2024 - 2034

Le plan cyclable adopté par le Département a pour objectif de promouvoir et de développer la pratique du vélo dans tous ses usages : trajets domicile-travail, vie quotidienne, loisirs. Ce plan s'inscrit en cohérence avec les initiatives déjà engagées par les autres collectivités du territoire.

Une liste d'actions réparties en 4 axes a été établie après un an d'enquête auprès d'associations, d'usagers et des collectivités locales. Les projets se déploieront progressivement sur la période 2024 - 2034.

LES AXES DE TRAVAIL DU PLAN VÉLO :



Créer des infrastructures et des aménagements dédiés au vélo

Déployer progressivement et entretenir un réseau cyclable permettant de relier les agglomérations / Installer des points d'eau et de recharge / Aménager et sécuriser les abords des collèges



Développer les solutions de stationnement

Agrandir et renforcer les aires de stationnement vélo dans les collèges, les services départementaux et les aires de covoiturage



Déployer des bornes de réparation et des stations de gonflage / Développer les aides à la location de vélos (y compris pour les personnes à mobilité réduite) / Développer les ateliers d'auto-réparation et de remise en selle



Communiquer et sensibiliser sur la pratique du vélo

Eduquer et sensibiliser les usagers au partage de la route / Encourager la pratique sportive du vélo lors du passage du Tour de France / Sensibiliser les jeunes dans le cadre du Pacte leunesse.

LE BUDGET : 9 M € D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS ENTRE 2024 ET 2034. DONT

- → 4,7 M € pour les chantiers portés par le Département (routes départementales hors agglomérations, collèges, bâtiments départementaux, actions de communication)
- → 4,3 M € pour accompagner les collectivités, les associations et sensibiliser le grand public.





BUDGET: DÉCISION MODIFICATIVE N°3

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Cette dernière décision modificative de l'année 2023 est marquée par une hausse limitée de nouvelles dépenses à hauteur de 60 000 €. Cette augmentation est largement compensée par une diminution des dépenses de 245 000 €.

Des virements internes, sans incidence sur le budget, permettent de financer une nouvelle série de revalorisations salariales décidées au niveau national pour un montant de 320 000 €:

- → Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5 % à compter de juillet 2023.
- → Complément du traitement indiciaire versé aux agents exerçant dans le secteur médico-social, socio-éducatif et de la santé.
- → Versement d'une prime de pouvoir d'achat de 800 € aux agents de la fonction publique hospitalière employés par le Département.

Le Département récupère également 2,7 M € de crédits d'investissement suite au report du démarrage de certains projets en 2024. Le budget d'investissement total voté par le Département en 2023 s'élève à 85 M €.

CONTACT PRESSE:

Julien COURDESSES

Tél.: 05 62 56 78 44 - julien.courdesses@ha-py.fr



